

## Intervention de Marie-Andrée Blanc – 29 novembre 2022

Monsieur le ministre,

Merci pour votre venue à l'Unaf pour échanger autour du projet de service public de la petite enfance, et merci aux mouvements familiaux d'avoir accepté notre invitation.

Pour la plupart des parents, accueillir un enfant représente une grande joie mais aussi beaucoup d'incertitudes et de bricolage dans la recherche de solutions de conciliation avec leur emploi. Ils peuvent être confrontés à des risques professionnels, donc financiers, et ils font face parfois à des dépenses considérables.

Depuis 10 ans la situation s'est dégradée : l'accueil devient plus cher sans qu'il soit pour autant plus disponible ou de meilleure qualité, et le congé parental s'est effondré.

L'engagement du Président de la République de mettre en place un service public de la petite enfance, représente une opportunité très forte de revoir en profondeur l'offre globale d'accueil, de s'adapter aux besoins des parents, mais aussi des enfants.

L'ensemble des rapports récents - rapport Cyrulnik sur les 1 000 premiers jours, avis du CESE, rapport Heydeman Damon sur la conciliation, conférence des familles, enquêtes de l'Unaf sur les attentes des familles - **ils font tous consensus : on doit garantir à tous les parents un parcours serein de la naissance à la maternelle.**

De notre point de vue, **trois conditions doivent être réunies :**

1. **Garantir aux parents la possibilité de moduler leur organisation selon leurs besoins et celle de leur enfant.** Durant les premiers mois, la plupart des parents souhaiteraient prendre un congé parental suffisamment indemnisé.
2. **Garantir une offre dans les territoires** avec une responsabilité confiée à l'échelon communal ou intercommunal
3. **Garantir un plafond maximum de reste à charge.** Un accueil à temps plein ne devrait pas être excessivement couteux pour les parents.

Je reviens sur ces trois points

**1°) Un congé parental suffisamment indemnisé pour que les deux parents puissent le prendre, doit être partie intégrante de ce futur service public.**

Nous en sommes aujourd'hui à 9 rapports qui vont tous dans le même sens : permettre aux parents, qui le souhaitent – et la majorité le souhaite - de lever le pied pendant les premiers mois qui suivent la naissance. Nous souscrivons aux propositions d'un congé parental qui maintienne 75% des revenus des parents au moins jusqu'au 6 eme mois de l'enfant et si possible jusqu'à 1 ans.

Un service public de la petite enfance ne peut pas se donner comme objectif de placer tous les enfants en crèche ou en assistante maternelle, à deux mois et demi. Ce service public a vocation à remplacer les bricolages des premiers mois de vie – congés mis bout à bout, arrêts maladie, ruptures conventionnelles, démission – et leurs conséquences pour la santé.

**2°). Une famille qui attend un enfant doit être assurée d'une solution d'accueil.** Pour y parvenir, il faut une compétence obligatoire. Sans obligation, la maternelle ne serait pas un service public. Cette obligation ne peut échoir qu'aux communes et intercommunalités. Face aux coûts, elles doivent absolument bénéficier de financements renforcés. Le renouvellement de la COG entre l'Etat et la Cnaf arrive à point nommé pour redéfinir les règles de financements.

Il faudra laisser aux communes la latitude pour choisir l'offre la mieux adaptée : assistantes maternelles, crèches, et toutes les formes **hybrides** envisageables entre accueil individuel et collectif. Nous avons des idées là-dessus.

**3°). La question du reste à charge pour les familles.**

Un service public de la petite enfance qui coûterait 1 000€ par mois aux parents – comme cela peut être le cas aujourd'hui - ne serait pas un service public. Un prix plafond maximum, par exemple de 500€, devrait être un seuil infranchissable.

Ces dernières années, l'essentiel des créations de places d'accueil sont le fait **d'acteurs lucratifs** qui peuvent facturer aux parents plus de 1 000 euros, toutes aides déduites, tout en bénéficiant largement de financements publics, avec des circuits financiers de plus en plus opaques et incontrôlables.

**Il faut mettre un terme à cette dérive** en se donnant pour objectif un tarif horaire unique d'accueil, national, clair, sans avance de trésorerie. Cela doit contraindre les micro-crèches du secteur privé lucratif, à revenir dans le cadre de la prestation de service unique. Si le secteur lucratif fait partie du service public de la petite enfance, il faut lui en imposer les exigences !

Enfin, il faut inventer de nouvelles **solutions de recours aux assistantes maternelles** et qui n'obligent pas les parents à être employeurs.

-----

Congé parental, compétence obligatoire englobant accueil collectif et individuel, reste à charge maximum, voilà, selon nous, les conditions de la réussite de ce futur service public de la petite enfance.

Parce que cela prendra du temps, il faut donner une perspective, avec des traductions concrètes chaque année, et un engagement à garantir les moyens de la branche famille.

Soyez certains, monsieur le ministre, de pouvoir compter sur la détermination de l'Unaf et de son réseau, pour vous aider à avancer.